



SA 500

Chape auto-nivelante à base de ciment pour sols intérieurs résidentielles



Sol intérieur



En sac



En silo



À la machine

Composition

SA 500 est un mortier pré-mélangé sec à base de ciments spécifiques, de sables classés et d'adjuvants chimiques choisis pour en améliorer la maniabilité et à en optimiser les caractéristiques autonivelantes.

Conditionnement

- En silo
- Sacs spéciaux avec protection contre l'humidité d'env. 30 kg. (Produit faisant l'objet d'un remplacement progressif du conditionnement de 30 kg à 25 kg).

Domaine d'utilisation

SA 500 est une chape autonivelante employée comme support de revêtements de sols à l'intérieur des bâtiments résidentiels ou tertiaires non exposés à l'eau, avec ou sans plancher chauffant, et revêtement de sol en vinyle, en linoléum, en moquette, ou en carrelage. Particulièrement indiqué pour maisons, écoles, gymnases, bureaux, magasins et d'une façon générale pour les grandes superficies intérieures des bâtiments d'habitation et du tertiaire avec classement U⁴, P³, E², C².

Préparation du support

Débarrasser les supports de corps étrangers en vérifiant en même temps qu'ils soient secs et stables. Préparer, tout le long des parois du périmètre et sur tous les éléments en élévation, une bande compressible d'épaisseur 0,7 à 1 cm et de hauteur au moins égale à celle de la chape à réaliser. Poser un film de polyéthylène (épaisseur minimale 150 µm) sur toute la surface à réaliser recouvrant les lés sur au moins 25 cm, et relever le film sur les parois périphériques de quelques cm au-dessus du ruban compressible. En cas de sol en contact direct avec le terrain, il est indispensable de bloquer les remontées d'humidité capillaires. Vérifier les niveaux de référence et préparer les éventuelles bandes d'arrêt du coulage. Fractionner la chape au droit des ouvertures et des parois en saillie, en intégrant un profilé de fractionnement ou en sciant la chape après durcissement. La surface maximale qui peut être réalisée sans fractionnement est identique à celle des chapes traditionnelles à base de sable et ciment, c'est-à-dire 40 m² (cf DTA 13/14-1231 art du dossier technique). En cas de réalisation de sols chauffants, insérer un treillis métallique, en prenant soin de le fixer aux panneaux d'isolation. Le grillage aura une maille de 50x50 ou 50x80 mm et une épaisseur de 2 mm ; il faudra interrompre le grillage au niveau des joints de dilatation (voir ci-dessus et DTA 13/14-1231 art du dossier technique). En présence de géométries particulières il faut respecter les indications du concepteur pour placer les joints.

NOTE : pour obtenir une très bonne chape auto-nivelante SA 500 il faut préparer soigneusement le support (absence de fissuration, isolation, imperméabilisation, etc.).

Mise en œuvre

La chape auto-nivelante SA 500 doit être gâchée à l'aide d'un malaxeur horizontal relié directement au silo et envoyé au point de mise en œuvre au moyen d'une pompe à vis sans fin. En cas d'utilisation du produit en sac, appliquer au moyen d'une machine à enduire avec un tube flexible qui rendra possible l'envoi du matériel au point d'utilisation. Distribuer le produit en commençant par la zone de l'épaisseur plus grande et en procédant au débullage à l'aide d'une barre adaptée.



Recommandations

- Le produit frais doit être protégé du gel et d'un séchage trop rapide. Normalement une température de +5 °C est conseillée comme valeur minimale pour l'application et pour un bon durcissement du produit. Par températures inférieures la prise serait excessivement retardée et en dessous de 0 °C le produit encore frais ou pas durci serait exposé à l'action de désagrégation du gel.
- Ne pas couler SA 500 par températures supérieures à +30 °C.
- Éviter les courants d'air et l'exposition solaire directe pendant les premières 48 heures. A partir du troisième jour aérer le milieu pour favoriser le séchage et le durcissement optimal de la chape.
- Appliquer SA 500 avec une épaisseur minimale de 3 cm en marouflant un treillis métallique. Pour l'application de SA 500 sur des isolants acoustiques, il est nécessaire de dimensionner l'épaisseur de la chape en fonction de la compressibilité et de l'épaisseur de l'isolant utilisé.
- Dans le cas des sols chauffants il n'y a pas besoin de utiliser des agents fluidifiants parce que il sont déjà contenu dans la formulation du produit.
- Ne pas appliquer le produit sur de l'aluminium pur.
- Poser les sols en bois, les sols résilients et similaires uniquement après avoir vérifié à l'aide d'un hygromètre à carbure que l'humidité résiduelle de la chape est inférieure à 2 %. La pose de revêtements de sols en bois sur des chapes réalisées sur des systèmes de chauffage par le sol exige une humidité résiduelle $\leq 1,7\%$ (conformément aux prescriptions de la norme UNI 11371).
- Pour exécuter la mesure de l'humidité résiduelle à l'aide d'un hygromètre à carbure, le contenu présumé d'humidité de la chape doit être inférieur à 3 % ; introduire dans la bouteille un échantillon de 50 grammes et une ampoule de carbure de calcium. La lecture devra être effectuée 20 minutes après le début de l'essai sur l'échelle correspondant à 50 grammes ou au moyen des échelles de conversion fournies avec l'appareil.
- La pose dans les règles de l'art d'un carrelage collé sur une chape à base de ciment ne peut être réalisée que lorsque le taux maximal d'humidité résiduelle de la chape est inférieur à 4 % environ. A titre indicatif, cette valeur est généralement atteinte après 7 à 14 jours de séchage, dans le cas d'une chape d'épaisseur 4 cm. Cette durée varie en fonction des conditions hydro-thermiques ambiantes.
- Poser les carrelages en utilisant un adhésif à bonne élasticité comme AZ 59 FLEX ou en alternative AD 8 gâché avec LATEX DE 80.
- L'usage des colles pour parquet du type vinylique est conseillé seulement pour formats maximum cm 25x5 et seulement après le traitement obligatoire de la chape avec un primaire compatible avec la colle.
- Appliquer avec une épaisseur minimale de 4 cm en marouflant un treillis métallique dans le cas de réalisation de chape flottante sur pare-vapeur en polyéthylène, destinée à la pose de revêtements de faible épaisseur en général ou de type résilient (PVC ou caoutchouc par exemple).
- L'usage de finitions en petite épaisseur à base de résine, même si elles sont compatibles du point de vue physico-chimique avec notre produit, n'est pas garanti car la nature même des matières premières utilisées présente un risque d'apparition d'altérations des caractéristiques superficielles. Ces altérations peuvent être aisément traitées avec des finitions traditionnelles comme la céramique, le bois, etc. ; avec les finitions à base de résine un résultat esthétiquement contestable peut se produire.

SA 500 doit être utilisé tel quel sans ajout d'autres produits.

Conservation

Conserver au sec pendant une période maximale de 6 mois à compter de la date marquée sur le sac. Avec le temps, la prise peut toutefois subir un ralentissement mais sans aucune variation des performances finales.

Qualité

SA 500 est soumis à un contrôle minutieux et constant dans nos laboratoires. Les matières premières utilisées sont rigoureusement sélectionnées et contrôlées.



Données techniques

Masse volumique de la poudre	env. 1.500 kg/m ³
pH	alcalin
Épaisseur d'application	3 à 6 cm
Eau de gâchage	env. 16 %
Rendement	env. 18 kg/m ² avec épaisseur de 10 mm
Retrait	env. < 0,4 mm/m
Masse volumique du produit durci	env. 2.100 kg/m ³
Durée d'utilisation	env. 30 minutes
Temps de séchage indicatif à + 20 °C et 65 % H.R.	1 semaine/cm pour les 4 premiers cm d'épaisseur ; 2 semaines/cm pour les autres cm ; par températures inférieures et/ou H.R. supérieure, les temps de séchage augmentent
Résistance à la flexion après 28 jours	env. 5 N/mm ²
Résistance à la compression après 28 jours	env. 20 N/mm ²
Coefficient de conductivité thermique (EN 12524)	$\lambda = 1,41$ W/mK (valeur tabulée)
Circulation piétonne	env. 24 heures
Conforme à la Norme EN 13813	CT-C20-F5

Les données fournies correspondent à des valeurs d'essais en laboratoire ; ces valeurs peuvent être sensiblement modifiées par les conditions de mise en œuvre sur le chantier. L'utilisateur doit dans tous les cas vérifier si le produit est bien adapté à l'emploi prévu dans le cadre des règles techniques en vigueur, en assumant toutes les responsabilités découlant de son utilisation. L'entreprise Fassa se réserve le droit d'apporter des modifications techniques sans aucun préavis.